



Conseil économique et social

Distr. limitée
20 novembre 2000
Français
Original: anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2001

22-26 et 29 janvier 2001

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Note de pays**

Soudan

Résumé

La Directrice générale présente ci-après le programme de coopération avec le Soudan, pour la période 2002 à 2006.

La situation des enfants et des femmes

1. La situation des enfants et des femmes au Soudan demeure effroyable. Le taux de mortalité infantile et le taux de mortalité des moins de 5 ans sont, si l'on en croit les estimations, respectivement de 110 et 145 ‰ dans les États du nord mais sont d'un tiers plus élevés dans des zones accessibles du sud. Le paludisme (qui, selon les estimations, est compris entre 23 et 34 % toute l'année), les maladies diarrhéiques, les infections aiguës des voies respiratoires et la malnutrition demeurent les principales causes de décès des enfants. Selon les estimations nationales, la malnutrition toucherait 23 % des enfants, mais il ressort des enquêtes effectuées dans le sud au cours de la saison précédant les récoltes que plus de la moitié des enfants de moins de 5 ans donnait des signes de dénutrition. Plus du quart des enfants d'âge scolaire dans certains États du nord souffrait de goitre, pouvant aller d'un niveau modéré à grave. L'avitaminose A est largement répandue parmi les enfants de moins de 5 ans. Dans les États du nord, l'anémie ferriprive touche jusqu'aux deux tiers des enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de procréer. De 1996 à 1999, la

* E/ICEF/2001/2.

** Un additif à la présente note qui contiendra la recommandation finale concernant le programme sera soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2001.

couverture vaccinale dans le nord a baissé, passant de 90 à 83 %; dans certains États du sud, elle est tombée jusqu'à 14 %. Il y a eu plus de 50 cas confirmés de polio en 1999. L'accès à l'eau potable est inférieur à 30 % dans les zones rurales. Quelque 70 % des cas restants de dracunculose au monde se trouvent au Soudan où, à la fin de 1999, 66 000 cas ont été signalés, essentiellement dans le sud et les États voisins du nord. Environ 90 % des Soudanaises subissent des mutilations sexuelles féminines, la plupart du temps des formes graves qui entraînent des problèmes de santé. Le débat national se poursuit sur la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En juillet 2000, quelque 6 000 cas d'infection au VIH/sida ont été signalés et les victimes sont stigmatisées.

2. Les taux d'inscription nets dans l'enseignement primaire ont baissé entre 1996 et 1999, passant de 46 à 40 % à l'échelle nationale et de 14 à 9 % dans le sud. Environ le tiers seulement des enfants inscrits dans les États du sud fréquentent l'école, ce qui signifie que, dans certains États, 5 % seulement des enfants vont à l'école. Quelque 37 % des hommes et 62 % des femmes sont analphabètes.

3. Le Soudan souffre d'une dégradation de l'environnement et est particulièrement exposé aux inondations, à la sécheresse et à des épidémies de rougeole, de méningite et de diarrhée. Depuis 1983, le conflit a eu des conséquences dévastatrices pour les enfants et les femmes, essentiellement dans le sud, et le pays compte 3,7 millions de personnes déplacées si l'on en croit les estimations. Les enlèvements d'enfants et de femmes constituent un autre problème pressant. Le Gouvernement a pris des mesures pour s'y attaquer et a créé le Comité pour l'éradication des enlèvements de femmes et d'enfants. Le processus de décentralisation, commencé en 1994, a attribué aux États la responsabilité du financement et de l'exécution des programmes de prestation des services de base, mais les services sociaux restent faibles. De nombreux États sont incapables de faire face aux dépenses et de plus en plus de familles prennent en charge une plus grande partie des coûts.

4. L'UNICEF entretient des liens de coopération étroits avec d'autres organismes, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour la population. La collaboration récente dans le cadre des efforts visant à éliminer la polio en constitue un exemple.

Enseignements tirés des programmes précédents

5. La coopération entre le Gouvernement et l'UNICEF dans le cadre des efforts visant à retrouver et à récupérer les enfants et les femmes enlevés et à les réunir avec leur famille a prouvé l'efficacité des activités de sensibilisation de l'UNICEF, renforcées par ses activités de prestation de services et ses interventions au niveau communautaire. La consolidation de la paix et les droits de l'enfant demeurant la condition *sine qua non* de toute initiative visant à atteindre les enfants et les femmes, le programme actuel a été modifié à l'issue de l'examen à mi-parcours de 1999 afin de créer un nouveau programme pour s'attaquer à ces questions.

6. L'appui de l'UNICEF a contribué à réduire l'incidence du paludisme de 41 % dans l'État du Haut-Nil; à assurer des niveaux de couverture élevés au cours des journées nationales de vaccination; à diminuer l'impact des épidémies et des catastrophes; à améliorer, pour plus de 2 millions de personnes, l'accès à l'eau et à l'assainissement; à réduire la dracunculose de 40 % en trois ans; et à aider quelque

134 000 familles en leur fournissant une alimentation d'appoint et en leur permettant d'assurer la production alimentaire dans le cadre de l'opération Survie au Soudan. Toutefois, d'une manière générale, le manque de coordination entre les initiatives communautaires en a réduit l'impact. Une population de 850 000 personnes dans 450 villages a bénéficié de l'Initiative des villages amis des enfants qui s'est traduite par une augmentation des taux d'inscription scolaire et de couverture vaccinale; mais les critères de sélection des villages n'étaient pas clairs et il n'y avait pas une convergence suffisante entre les programmes exécutés au titre de l'Initiative et les programmes sectoriels. Le programme d'éducation a assuré l'éducation de base à 20 000 enfants nomades et, grâce à un financement de l'opération Survie au Soudan, à 300 000 enfants dans les zones de conflit. Toutefois, le champ du programme, qui comportait notamment l'amélioration de la qualité et le contrôle des résultats effectivement obtenus dans le domaine de l'éducation, était trop large et un rang de priorité plus élevé aurait dû être assigné aux efforts visant à élargir l'accès à l'enseignement. En général, on a trouvé que la couverture, tant au niveau géographique qu'au niveau des programmes, était trop ambitieuse, ce qui en réduisait l'impact. Bien que le programme ait été ajusté à l'issue de l'examen à mi-parcours, le futur programme de coopération aura encore besoin d'être mieux circonscrit.

Stratégies proposées pour le programme

7. Le programme de coopération visera à réduire la mortalité parmi les enfants et les femmes les plus vulnérables; réduire les disparités sexuelles et géographiques parmi les femmes et les enfants; promouvoir une culture de paix entre toutes les parties prenantes; et mettre en place des mesures de protection appropriées en faveur des enfants et des femmes les plus exposés. Il sera exécuté suivant quatre axes stratégiques. Premièrement, les politiques et programmes nationaux seront appuyés grâce à des apports techniques et à des fournitures, au renforcement des capacités, à la sensibilisation et à la mobilisation sociale. Deuxièmement, toutes les interventions sectorielles sur le terrain et les initiatives communautaires seront orientées vers les collectivités les plus défavorisées, qui seront choisies selon le principe des communautés amies des enfants. Troisièmement, les droits de l'enfant et la consolidation de la paix au niveau communautaire constitueront le cadre normatif pour toutes les interventions. Quatrièmement, chaque programme développera un niveau élevé de préparation aux situations d'urgence qui permettra de réagir rapidement aux déplacements de population en cas de conflit, aux inondations, à la sécheresse et aux épidémies.

8. En utilisant des données désagrégées provenant de sources gouvernementales et de l'enquête en grappes à indicateur multiple pour l'an 2000, la méthode fondée sur le principe des communautés amies des enfants permettra de représenter graphiquement sur des cartes des données concernant essentiellement la vaccination, la nutrition, la couverture en matière d'approvisionnement en eau et l'inscription dans les écoles, afin de déterminer les États et les communautés devant, à titre prioritaire, bénéficier des interventions. Le nombre des communautés qui seront choisies sera fonction des ressources disponibles et de la présence d'autres partenaires.

9. Le *programme santé et nutrition* appuiera la formulation de politiques et de stratégies, la mobilisation sociale et la prestation, à l'échelon national, de certains services concernant les principaux éléments du programme, notamment la polio, la vaccination, le paludisme, les troubles liés à la carence en iode, l'avitaminose A et

l'anémie ferriprive. Les interventions au niveau infranational seront axées sur des collectivités choisies selon le principe des communautés amies des enfants et consisteront notamment à aider les dirigeants communautaires à élaborer et à soutenir des stratégies visant à régler les problèmes; à intensifier l'appui aux programmes de vaccination et à l'élimination de la polio; à s'attaquer à d'autres maladies en utilisant l'approche de gestion intégrée des maladies infantiles; à promouvoir les soins obstétricaux essentiels; et à appuyer la surveillance et la promotion de la croissance au niveau communautaire.

10. Le *programme éducation de base* sera axé sur l'élargissement de l'accès à l'éducation de base dans des collectivités choisies selon le principe des communautés amies des enfants. L'appui à l'enseignement de type classique constituera notamment à fournir du matériel didactique, à mobiliser les collectivités et à améliorer l'environnement scolaire. D'autres méthodes consisteront notamment à continuer d'apporter un appui à l'éducation de base des enfants nomades et des enfants des groupes de personnes déplacées; à offrir des possibilités de formation aux adolescentes qui n'ont pas été scolarisées; et à appuyer les formes traditionnelles d'enseignement telles que les *khalwas* (écoles coraniques). Pour accroître le nombre d'enfants restant à l'école, l'UNICEF apportera son appui à la formation des enseignants et des animateurs communautaires. Au niveau national, il appuiera la formulation des politiques et des programmes d'enseignement, afin d'accélérer l'accès à l'éducation et de promouvoir l'intégration de questions telles que la tolérance, la diversité culturelle et la paix dans les programmes d'enseignement. Au niveau communautaire, ces questions feront l'objet d'une promotion en collaboration avec les structures traditionnelles.

11. Le *programme approvisionnement en eau et assainissement*, qui sera axé sur des collectivités choisies selon le principe des communautés amies des enfants, permettra d'accroître l'accès à l'approvisionnement en eau potable et à l'évacuation des déchets par des moyens sanitaires, et d'éduquer les familles aux règles d'hygiène personnelle et d'assainissement. Le projet de lutte contre la dracunculose sera axé sur toutes les zones endémiques où il favorisera l'accès à l'eau salubre, assurera la diffusion des connaissances nécessaires pour réduire la transmission et renforcera les systèmes de surveillance et de notification.

12. Le *programme droits, protection et consolidation de la paix* aura quatre volets. Premièrement, les principes humanitaires et les droits des enfants et des femmes seront défendus grâce à la sensibilisation, à la formation, à la collaboration avec les universités, à l'harmonisation des législations nationales avec la Convention relative aux droits de l'enfant et à l'établissement d'un consensus pour appuyer la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Deuxièmement, la consolidation de la paix au niveau communautaire sera encouragée grâce à des conférences de paix, à des activités de réconciliation intertribales, à la formation et au règlement des conflits. Troisièmement, le programme cherchera à retourner et à réintégrer dans leurs familles et leurs communautés les enfants séparés et enlevés. Au niveau national, l'UNICEF s'emploiera à promouvoir des politiques appropriées en faveur des enfants enlevés, des enfants soldats, des enfants déplacés, des enfants en conflit avec la loi, ainsi que des enfants qui vivent dans la rue et des enfants qui travaillent. Le quatrième volet appuiera les politiques et les activités de sensibilisation relatives à la pratique de la mutilation génitale féminine.

13. Le *programme information, communication et plaidoyer* visera à modifier le comportement des parents, des jeunes et des collectivités choisies selon le principe des communautés amies des enfants, dans les domaines des soins aux enfants, de l'éducation des filles, de l'utilisation de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène, du VIH/sida et de la mutilation génitale féminine. Deuxièmement, au niveau national, le programme sensibilisera à la Convention relative aux droits de l'enfant, aux avantages d'un environnement pacifique pour les enfants, aux droits de la femme, au problème de la mutilation génitale féminine, au VIH/sida et à l'appréciation de la diversité culturelle. Il cherchera à augmenter les niveaux de ressources pour les programmes en faveur des enfants. Troisièmement, le programme établira avec la société civile, les organisations communautaires, les défenseurs locaux des droits de l'enfant et les jeunes des partenariats pour défendre la cause des enfants.

14. Le *programme planification, recherche, suivi et évaluation* mettra au point des indicateurs et critères pour choisir les communautés amies des enfants qui bénéficieront des interventions, établira des données de base grâce à des enquêtes rapides et surveillera, coordonnera et évaluera toutes les interventions. Il appuiera également la réalisation des objectifs sectoriels dans les domaines choisis en aidant les collectivités à participer aux activités de planification, de suivi et d'évaluation. Au niveau national, le programme travaillera avec des partenaires pour assurer la collecte en temps opportun de données désagrégées sur la situation des enfants et des femmes et établir des cartes d'analyse des risques afin de soutenir les efforts de préparation permettant de faire face aux situations d'urgence et d'intervenir rapidement en cas d'urgence.

15. Le *volet opérations sur le terrain* comportera l'exécution des programmes; la coordination et la direction des activités de l'opération Survie au Soudan dans le secteur nord; des fonctions ayant trait à la gestion des appareils, aux communications et à la logistique; et la gestion et l'exécution des projets de logement et de secours d'urgence. Cette composante sera financée à partir de l'appel global annuel des Nations Unies.

16. Les dépenses intersectorielles couvriront les traitements d'un fonctionnaire chargé des fournitures, d'un administrateur adjoint de deuxième classe, de quatre assistants et d'un commis chargé des expéditions, d'un fonctionnaire chargé des technologies de l'information, de deux assistants chargés des technologies de l'information, de deux assistants chargés de la gestion des ressources humaines, de deux assistants administratifs, d'un commis et de six chauffeurs.

Budget indicatif du programme

Montant estimatif des ressources à consacrer au programme de coopération, 2002-2006^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et nutrition	4 907	10 690	15 597
Éducation de base	4 246	5 000	9 246
Eau et assainissement	4 108	4 840	8 948
Droits, protection et consolidation de la paix	3 209	1 700	4 909
Information, communication et plaidoyer	2 261	1 200	3 461
Planification, recherche, suivi et évaluation	3 209	1 570	4 779
Dépenses intersectorielles	1 750	—	1 750
Total	23 690	25 000	48 690

^a Ces chiffres sont indicatifs, ils pourront être modifiés une fois connues les données financières définitives.